

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 2 octobre 2015

Présents : Marlène BALLAND, Stéphane BESNARD, David BRANGET, Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Alain MICHELOT, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Rodolphe MULIN, Nadine VERNEREY

Secrétaire: Gérard MOUGEY

La séance commence à 20h10.

1) INTERVENTION DE L'ONF

Monsieur Mattias SUISSE de l'Organisation National des Forêts, présente au Conseil Municipal le renouvellement de l'aménagement de la forêt communale qui se fait tous les 20 ans. Le plan d'aménagement en cours se termine en 2015.

L'ONF prend 12% sur les ventes de bois et 2 € l'hectare pour la gestion des bois communaux.

L'ONF propose la gestion des parcelles N°0009, N°0020 et 0092 et 0069.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2) AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS POUR 2015

➤ **Éclairage public**

Le conseil municipal a choisi le mode d'éclairage LED pour l'éclairage public du village. Actuellement il y a 12 lampadaires routiers et 33 lampes de rue.

Désormais il faut choisir les implantations judicieuses des nouvelles lampes afin de demander des devis précis :

- Rue des près, l'implantation est déjà prévue,
- Chemin des Grottes,
- A hauteur de la station d'épuration,
- Près de la maison imparfaite, rue du tunnel, l'implantation est déjà prévue,
- Le déplacement du lampadaire près du stop pour le mettre plus près du Point d'Apport Volontaire.

3) ACCÈS A LA PROPRIÉTÉ, AIDES FSL ET FAAD

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Conseil Départemental du Doubs nous sollicite afin d'apporter notre contribution au plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDHALHPD).

Il y a deux outils financiers :

➤ **Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).**

Ce fonds accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement (factures, loyers...).

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département (à hauteur de 2,34 Millions d'euros en 2015) et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

➤ **Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).**

L'objectif de ce fond est de soutenir les ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département (à hauteur de 23.000 euros en 2015) et par les contributions volontaires des communes et de leurs groupements, de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), de gestionnaires du 1% logement et d'établissements prêteurs.

Le Conseil Départemental sollicite à titre de solidarité une participation de la commune de Fourbanne, **à la hauteur de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD.**

Cela représente $0,61 \text{ €} \times 193 \text{ habitants} = 117,73 \text{ €}$ pur le FSL.

Cela représente $0,30 \text{ €} \times 193 \text{ habitants} = 57,90 \text{ €}$ pur le FAAD.

Soit un total de 175.63 € si la commune participe aux deux fonds.

Il est à noter que les groupements de communes ont été également sollicités individuellement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Vote pour : 4 vote contre : 7

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas participer au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Vote pour : 3 vote contre : 8

4) PARTICIPATION AUX CLASSES DÉCOUVERTES 2015/2016

La municipalité participe habituellement aux classes découvertes et voyages d'étude.

Rappel des conditions:

- Fourniture d'une attestation de l'établissement scolaire indiquant le coût de la sortie,
- Une subvention annuelle par élève par année scolaire,
- L'aide est égale à 25% du montant de la sortie, plafonnée à 50 €.

Pour l'année 2015, la participation s'est élevée à 345.75 €

Le Conseil Municipal décide de reconduire à l'unanimité l'aide habituellement accordée dans les conditions stipulées pour l'année scolaire 2015/2016.

5) DIVERS

➤ **Temps d'Activité Périscolaire**

Début juillet, le Maire a reçu une facture de la commune de Baume-les-Dames pour la participation des enfants de Fourbanne aux TAP pour l'année scolaire 2014/2015, annoncé comme service gratuit aux parents.

Le coût pour 24 enfants s'élève à 4800€. (200€ par enfant pour l'année).

Cette facturation a été contestée avec d'autres communes car aucun accord préalable n'a été pris entre la commune d'accueil et les communes rattachées.

Un courrier accompagné d'un formulaire a été envoyé aux familles de Fourbanne concernées afin de connaître la participation de chacun de leur(s) enfant(s).

Le Maire attend un retour CCAS pour faire le point sur la participation des enfants de la commune à ces activités.

➤ **Projet de commune nouvelle avec Baume-les-Dames**

Pour rappel, Madame le Maire expose la démarche faite par la commune de Baume-les-Dames, porteuse du projet.

Le 30 juin 2015, le cabinet STRATORIAL présente au conseil municipal de Fourbanne un projet de commune nouvelle avec Baume-les-Dames. A l'issue de cette réunion, le Conseil Municipal souhaitait approfondir sa réflexion pour élaborer une charte de commune nouvelle.

A ce jour aucun travail n'a été réalisé sur ce projet.

L'article paru dans l'Est Républicain du 21 septembre, annonce un accord formel et un « contrat de mariage » en cours entre les deux communes alors qu'aucune charte n'a été étudiée. Suite à cette annonce, Madame le Maire a distribué un courrier à chaque famille de Fourbanne afin d'exposer sa position par rapport à ce projet.

Madame le Maire demande l'autorisation de délibérer pour connaître la position du Conseil Municipal pour continuer l'étude ou non du projet de commune nouvelle avec Baume-les-Dames.

Le Conseil Municipal, à la majorité, ne souhaite pas continuer à travailler sur le projet de commune nouvelle avec Baume-les-Dames.

Vote pour : 2 vote contre : 9

➤ **Subvention du département pour la réfection du chemin de Sechin**

La subvention de 3067.00 €.du département pour le chemin de Sechin a été créditée.

➤ **Stop à l'entrée du village**

Pour information, le Conseil Municipal a constaté que de nombreux usagers ne respectent toujours pas le stop à l'entrée du village.

La séance est levée à 22 heures 50.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT